

Ex-Enquêteur S.P.V.M. (Exploitation Sexuelle)
Daniel Loiseau

Ex-Enquêteur depuis les vingt dernières années à la section Exploitation Sexuelle du SPVM ayant pris sa retraite depuis quelques mois, j'ai élucidé des crimes reliés au proxénétisme et à la traite de personnes.

Mon travail d'enquêteur m'a permis d'encadrer et informer les victimes, témoins et autres intervenants concernés tout au long des procédures judiciaires, de sécuriser les victimes et leurs proches, de faire des demandes d'expertises appropriées afin de recueillir et préserver les preuves liées aux enquêtes, de diriger des dossiers lors des différentes étapes judiciaires, de perquisitionner, de saisir et d'analyser les différents éléments de preuve et d'en faire la divulgation.

J'ai développé des liens privilégiés avec des partenaires et intervenants tels que : la DPJ, le CAVAC et Jeunesse au Soleil qui sont des atouts pour ce genre de crimes ainsi qu'avec des policiers de plusieurs provinces canadiennes. J'ai partagé avec eux mes connaissances en matière de crimes de nature sexuelle dans l'intérêt des victimes.

J' ai participé à l'élaboration du projet « les Survivantes » du SPVM dont le mandat vise à accroître la sensibilisation au phénomène d'exploitation sexuelle et de la traite de personnes tout en favorisant une meilleure prise de conscience des personnes vulnérables. J'ai participé à la tenue de plusieurs séances d'information auprès de policiers et d'organismes communautaires en lien avec ce projet.

J'ai su transmettre mon approche humaine et emphatique auprès des victimes et des nouveaux enquêteurs de notre section. J'ai contribué à faire du SPVM une organisation efficace, professionnelle et innovatrice grâce à mon expertise d'enquêteur en matière de lutte contre la traite de personnes et le proxénétisme.

Mon travail d'enquêteur m'a permis, de par mon acharnement, mon innovation, ma créativité et mon profond engagement, de sauver des filles de l'enfer de l'exploitation sexuelle. Je crois sincèrement que ma présence à cette commission puisse apporter des changements positifs à ces jeunes femmes.

Exposé général

Il y a plusieurs années, les proxénètes recrutent leurs victimes par le biais des petites annonces dans les journaux ou par exemple, en circulant en voiture et en s'arrêtant pour discuter avec une jeune fille dans un abribus tel que j'ai pu le constater lors d'une filature. Aujourd'hui, les proxénètes recrutent sans même avoir à se déplacer, grâce aux réseaux sociaux avec leur cellulaire ou ordinateur sur Facebook, Instagram, Snapchat, site de rencontres, etc. Ils ont accès à nos jeunes filles beaucoup plus facilement qu'auparavant ce qui rend nos jeunes filles mineures très vulnérables en 2019.

Il y a 10 ans, le SPVM démarrait le projet « les survivantes » dont le mandat est la prévention, la sensibilisation au phénomène de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes. Ce projet est divisé en trois volets soit un premier destiné aux policiers, un second destiné aux divers intervenants ainsi qu'un volet intervention auprès de victimes/personnes vulnérables (l'intervention un à un est privilégiée). Ce projet innovateur et proactif a permis au SPVM de se distinguer partout au Canada en matière d'exploitation sexuelle. La formation « les Survivantes » permet aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances face aux problématiques vécues par les victimes d'exploitation sexuelle (selon l'analyse des formulaires d'évaluation). Le programme de formation et d'intervention « Les survivantes » est un puissant outil pouvant palier à l'incompréhension des différents intervenants, policiers et victimes tout en permettant à un plus grand nombre de personnes d'aider ces jeunes femmes vulnérables afin d'éviter qu'elles tombent dans le piège qu'ont leur tendu.

L'arrivée des nouvelles technologies a généré d'énormes charges de travail supplémentaires pour les enquêteurs d'exploitation sexuelle. Ces derniers doivent dorénavant saisir tout appareil électronique lors des arrestations en lien avec le proxénétisme ou la traite de personnes. Par la suite, ils doivent gérer une chaîne de possession des exhibits et fournir ceux-ci pour expertise à la section des crimes technologiques le tout, accompagné d'une ordonnance judiciaire. Une fois l'expertise complétée, l'enquêteur doit en faire l'analyse appropriée au dossier et soumettre son rapport au procureur de la couronne. L'enquêteur utilise également la section Cyber Enquête dans ce genre de crimes afin de fournir des éléments de preuves supplémentaires sur DVD qu'il devra analyser par la suite. Ces nouvelles technologies ont pour effet de rendre le processus de divulgation de nos dossiers de plus en plus lourd et fastidieux pour les enquêteurs qui

doivent assumer de nombreuses tâches supplémentaires. Les enquêteurs doivent ainsi effectuer de nombreuses tâches administratives et l'ajout de personnels de soutien administratif leur permettrait de se consacrer entièrement à leur travail d'enquête.

De plus, suite à la diffusion de l'émission « Fugueuse » une vague de dénonciations a déferlé sur l'équipe d'exploitation sexuelle du SPVM. La population est de plus en plus conscientisée à ce phénomène et réagit au moindre soupçon. Malgré la mise en oeuvre d'une nouvelle escouade provinciale soit l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) en avril 2017 totalisant 25 enquêteurs, ceux-ci sont tellement surchargés que plusieurs d'entre eux ont dû être placés en arrêt de travail.

La présence des intervenantes du CAVAC dans les bureaux de la section Exploitation sexuelle est un atout indispensable et innovateur qui démarque le SPVM des autres Corps de Police Canadien et qui favorise la réussite de nos dossiers. Par contre, le manque de ressources (seulement deux intervenantes à temps partiel) est nettement insuffisant pour combler les besoins des 25 enquêteurs.

Les victimes mineures se retrouvent seules et sans ressource une fois sorties du centre jeunesse. Elles vont se retrouver jusqu'à l'âge de 18 ans dans des appartements supervisés et après elles sont laissées à elles-mêmes. Le système ne permet pas à ces filles d'avoir un endroit approprié pour qu'elles puissent graduellement retrouver une vie normale après avoir eu les interventions nécessaires à leur réhabilitation. De plus, elles ont accès seulement à des centres destinées à des femmes victimes de violence qui ne les acceptent que pour quelques jours (en général trois jours) seulement et doivent quitter par la suite. Comble de malheur, les victimes de proxénétisme se font refuser l'accès à ces centres d'aide puisque leur dossier est relié à un proxénète et par peur de représailles. Ce manque de ressource est une entrave qui a de graves conséquences pour les victimes qui se sentent délaissées par le système en attendant de compléter le processus judiciaire comme victime d'un proxénète. Par conséquent, des centres d'hébergements destinées à ce type de victimes seraient un atout majeur pour assurer leur sécurité et favoriser leur réhabilitation.

De plus, les victimes de proxénétisme ne sont toujours pas admissibles auprès de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) et ne peuvent par conséquent avoir accès à ces ressources. Ce refus de la part de l'IVAC a des conséquences dévastatrices sur les victimes et le dossier en cours. Les victimes se sentent délaissée, découragées ce qui a pour effet qu'elles veulent tout abandonner. Les intervenantes du CAVAC ont ainsi une double tâche soit de faire en sorte que nos victimes n'abandonnent pas après le premier refus. Elles doivent travailler doublement pour garder la confiance de la jeune victime qui a été fortement ébranlée. Il serait plus qu'urgent que l'IVAC reconnaisse les crimes reliés aux proxénétisme et la traite de personnes.